



# FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Le décret du 5 octobre 2020 a institué une **formation obligatoire** à la sécurité pour tous les chasseurs souhaitant valider leur permis. **Le chasseur a 10 ans pour suivre cette formation** (à compter du 5 octobre 2020).

La formation peut se faire de façon identique :

- soit par le biais d'une formation au sein de vos sociétés de chasse
- soit de façon autonome par le chasseur sur internet, via l'espace adhérent sur le site de la FDC81.

La formation comporte notamment les points suivants :

- l'analyse des accidents de chasse,
- la reconstitution d'un accident réel,
- les consignes de sécurité.

## FORMATION EN LIGNE



### PUBLIC

Tout chasseur dans les dix ans suivant l'obtention de son permis de chasser.

### LIEU

▪ Siège de la FDC81 à Albi ou Centre de formation au permis de chasser à Rosières

Possibilité de formations décentralisées (sur demande des sociétés de chasse et sous condition d'un nombre suffisant de participants). Contactez votre technicien de secteur.

### NOMBRE DE PLACES

40 personnes (mini par session décentralisée)

### COÛT

Gratuit

### INTERVENANT

FDC81

### INFORMATION

Formation décennale en ligne, via l'espace adhérent de la FDC81 : [www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn](http://www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn)

### DATES

- Vendredi 6 juin 2025, 8h-12h à Albi
- Mercredi 2 juillet 2025, 14h-18h à Rosières
- Mercredi 9 juillet 2025, 14h-18h à Rosières
- Vendredi 19 septembre, 8h-12h à Albi

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## SÉCURITÉ DECENNALE



### LE CANDIDAT

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
CP : ..... Ville : .....

Date et lieu de naissance : ...../...../..... à .....

Tél : ..... Port : .....

Mail : .....

**Cochez la journée de formation souhaitée**

6 juin 2025 (Albi)

2 juillet 2025

(Centre de formation du permis de chasser -  
Rosières)

19 septembre 2025 (Albi)

9 juillet 2025

(Centre de formation du permis de chasser -  
Rosières)

Fait à .....

Le .....

**Signature du candidat :**

**Formulaire à retourner 1 mois avant la date de formation à :**

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn  
Chemin du Séminaire du Roc, 81000 ALBI